

MAG'HABITAT

LE MAGAZINE DE CENTR'HABITAT N°38 JUIN 2025

RESPECTONS L'HABITATION

Bulletin d'information aux locataires

CENTRHABITAT.BE



DANS CE NUMÉRO :

**RÉADAPTATION
DES LOYERS 2026**

ASSURER VOTRE LOGEMENT

SOMMAIRE

Page 3
EDITO

Pages 4-5
LE SAVOIR-VIVRE EN
BON
VOISINAGE

Page 6
L'ENTRETIEN DES
FILETS D'EAU

Page 7
RAPPEL :
NOUVEAU TRI
HYGÉA

Page 8
RÉADAPTATION DES
LOYERS 2026

Pages 9
PROVISIONS ET
DÉCOMPTE DES
CHARGES

Pages 10
CAMPAGNE
D'ENTRETIEN
DES VMC DANS
VOTRE LOGEMENT

Pages 11
SUIVI INSTALLATION
CHAUFFAGE

Page 12
REMISE EN ÉTAT
LOCATIF

Page 13
ASSURER
VOTRE LOGEMENT

Page 14
ENTRETIEN
DU MICROMET

Page 15
EAU PROPRE
ET ASSAINISSEMENT

Page 17
MISE À DISPOSITION
DE CONTENEURS
TOUT-VENANT

Page 16
PÂQUES À L'ASBL
RÉGIE DES QUARTIERS
LA LOUVIÈRE-MANAGE

Page 18
DONNE! RIS!
LA RÉGIE DES
QUARTIERS RECRUTE

Page 19
TRUCS ET ASTUCES
LA CHRONO-
NUTRITION

Page 20
INFORMATIONS
ET CONTACTS



Centr'Habitat

Editeur responsable :
Olivier Dechenna
Rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière

Mise en page :
Grégory Berlemont
C9 Communication de Fayt-lez-Manage

Impression :
Godet Graphic de Manage

Crédits Photos :
Adobe Stock & Christèle Cambier

Ont participé à la rédaction
de votre MAG'HABITAT n°38

Pour la Régie des Quartiers
La Louvière-Manage :
Isabelle, Léni

Pour Centr'Habitat :
Anne, Arnaud, Charles, Charlotte,
Christel, Béryl, Fabio, Olivier, Véronique.



é dito

Comme chaque année à la fin du premier semestre, c'est le moment pour Centr'Habitat de finaliser son rapport d'activités et ses comptes annuels. Ceux-ci seront présentés à l'Assemblée Générale du 20 juin. Cette réunion est importante car elle marquera aussi le renouvellement des instances dirigeantes de la société, pour donner suite aux élections communales de 2024.

La composition de ces organes est encadrée par le Code Wallon de l'Habitat Durable. Il prévoit un Organe d'Administration de 20 membres et un Comité de gestion de 6 membres, choisis parmi les administrateurs. Ces membres sont désignés selon les résultats des dernières élections communales dans les trois villes où Centr'Habitat est actif : La Louvière, Manage et Le Roeulx.

Un comité d'attribution est spécifiquement chargé de la désignation des locataires. Il est composé de 7 personnes : 5 représentants nommés selon la même logique politique que l'Organe d'Administration et le Comité de gestion. Ces 5 membres ne peuvent cependant faire partie d'un conseil communal, provincial ou conseil de l'action sociale. 2 membres supplémentaires, issus du monde associatif, non élus, doivent également y participer.

Un commissaire de la Société Wallonne du Logement est présent à toutes les réunions pour s'assurer que tout se passe dans les règles.

En cette fin de mandat, nous remercions chaleureusement tous les administrateurs et membres du comité d'attribution pour leur engagement. Pendant ces années, la plupart des décisions ont été prises ensemble, dans un esprit d'unité et sans tenir compte des appartenances politiques ou locales. C'est grâce à ce mode de fonctionnement que la société parvient à maintenir un équilibre financier dans un contexte difficile.

Ce bon fonctionnement a aussi permis de faire avancer de nombreux projets locaux en matière de logement et de renforcer la motivation du personnel, toujours soucieux d'améliorer nos services.

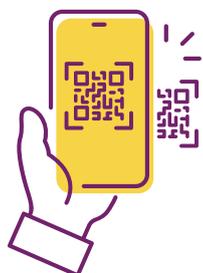
C'est avec le même enthousiasme que l'équipe de rédaction vous propose ce nouveau numéro de votre magazine, rempli d'infos utiles et de conseils de saison.

Bonne lecture à toutes et tous !

Olivier Dechenne, *Directeur-gérant*



Lien vers
notre
site internet



Scannez les QRcode
ci-contre avec
votre smartphone
et visitez nos pages



Lien vers
notre page
Facebook



LE SAVOIR-VIVRE



RESPECT DU CALME

- ✓ Éviter les nuisances sonores, surtout entre 22h00 et 7h00 (musique, travaux, appareils électroménagers bruyants).
- ✓ Prévenir les voisins en cas d'événements occasionnels (fêtes, bricolages).



GESTION DES DÉCHETS

- ✓ Jeter les déchets aux endroits appropriés et respecter les consignes de tri.
- ✓ Éviter de laisser les poubelles à l'extérieur trop longtemps (sortir les poubelles la veille du ramassage à partir de 18h).



ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNS

- ✓ Garder les parties communes propres et en bon état (hall, escaliers, ascenseur, etc.).
- ✓ Ne pas encombrer les couloirs ou lieux partagés avec des poubelles et autres objets personnels.



COURTOISIE ET COMMUNICATION

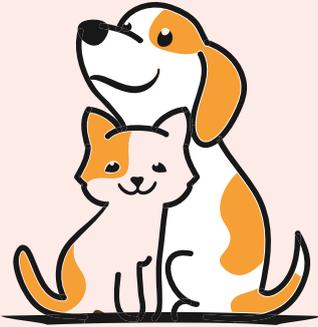
- ✓ Saluer ses voisins et être aimable lors des interactions.
- ✓ Résoudre les conflits calmement en privilégiant le dialogue direct.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

- ✓ Éviter de surveiller ou de commenter les habitudes des voisins.
- ✓ Respecter les limites de propriété (clôtures, balcons, terrasses).



EN BON VOISINAGE

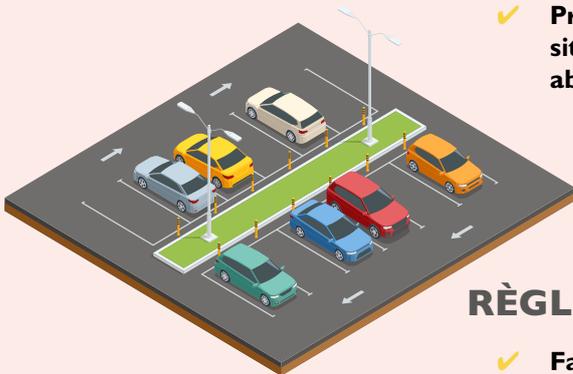


ANIMAUX DOMESTIQUES

- ✓ Veiller à ce que les animaux ne perturbent pas les voisins (abolements, déjections).
- ✓ Tenir les animaux en laisse dans les espaces partagés.

SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

- ✓ Être attentif aux voisins en cas de besoin (personnes âgées, malades, etc.).
- ✓ Proposer de s'entraider en cas de situations exceptionnelles (panne, absence prolongée, etc.).



RÈGLES DE STATIONNEMENT

- ✓ Faites attention à respecter les règles de stationnement, car celui-ci peut souvent être une source de conflit entre voisins.

GARDEZ VOTRE LOGEMENT ENTRETENU

- ✓ Une maison négligée peut nuire à l'ensemble du quartier. Entretenez donc votre propriété sur une base régulière pour éviter que son état ne se dégrade.
- ✓ Tondez régulièrement votre pelouse, gardez vos clôtures en bon état et assurez-vous que l'extérieur de votre maison reste propre. Vous contribuerez ainsi à maintenir une atmosphère agréable pour tous.



L'ENTRETIEN DES FILETS D'EAU :

Une responsabilité du locataire



Les filets d'eau, ce sont ces petits caniveaux que l'on trouve au pied des bâtiments. Leur rôle est simple mais essentiel : permettre l'évacuation des eaux de pluie. Pourtant, leur entretien est souvent oublié. En tant que locataire, il est important de savoir que c'est à vous qu'il revient de les entretenir.

Pourquoi est-ce important ?

Des filets d'eau bouchés peuvent entraîner des problèmes bien plus graves qu'on ne le pense : des flaques d'eau persistantes, des infiltrations dans les murs ou les fondations, voire des risques de glissades.

Un nettoyage est recommandé au moins une fois par mois. Utilisez une brosse rigide pour enlever les feuilles, la boue et autres débris.

Vérifiez régulièrement l'état des filets d'eau pour détecter toute fissure ou obstruction. Une inspection visuelle rapide peut prévenir des problèmes plus graves. Si tel est le cas, veuillez en avertir les services concernés de la commune dans laquelle vous habitez.

Les obligations légales

- ✓ Selon la législation en vigueur, l'entretien courant des filets d'eau fait partie des charges locatives.

Le locataire doit donc veiller à son bon entretien.

Conclusion

L'entretien des filets d'eau est une tâche simple mais essentielle pour tout locataire.

En y consacrant un peu de temps régulièrement, vous contribuez à la préservation de votre logement.

Attention : Les agents constateurs de la commune dans laquelle vous habitez sont susceptibles de vérifier le bon entretien de ceux-ci et si tel n'est pas le cas, de dresser une amende.





RAPPEL : NOUVEAU TRI HYGÉA

Règles de tri et fréquences de collecte



Sac vert :
Collecte des déchets
organiques
1 fois par semaine.



Sac moka :
Collecte des déchets
résiduels
une semaine sur deux.

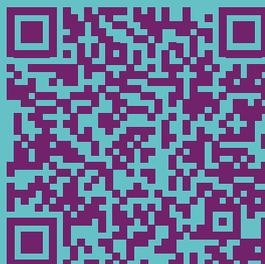


Sac bleu et papiers cartons :
collecte des PMC
(plastiques, métaux, cartons)
une semaine sur deux.

Points d'apport volontaire (PAV)

Les PAV sont des conteneurs fixes équipés d'un tiroir de 25L pour les déchets résiduels.

Ils sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Pour y accéder, un badge d'ouverture est nécessaire, au prix de 10,80 € pour 20 ouvertures.



Calendriers de collecte

Pour connaître les dates précises de collecte dans votre commune, vous pouvez consulter le calendrier de collecte 2025 disponible sur le site de Hygea ou télécharger l'application mobile gratuite RECYCLE!



Il est essentiel de respecter les consignes de tri, non seulement pour des raisons environnementales, mais aussi pour éviter des sanctions. En cas de mauvais tri ou de dépôts hors des jours de collecte, des **amendes administratives** peuvent être infligées par la commune ou Hygea. Un tri incorrect peut également entraîner le **non-massage** de vos sacs ou conteneurs. En triant correctement, vous contribuez à une meilleure valorisation des déchets, à la propreté de votre quartier et vous évitez les désagréments !

RÉADAPTATION DES LOYERS 2026

Chaque année, il est impératif que vous nous transmettiez vos revenus actuels, ainsi que ceux de toutes les personnes vivant sous votre toit, y compris les enfants qui ne sont plus scolarisés.



Effectuer cette démarche dans les délais !

Cela vous évitera de recevoir un rappel en septembre, qui constituera votre dernier avertissement avant l'application d'un loyer maximum.

Conséquences d'une réponse tardive ou incomplète

Sans réception complète de votre dossier à temps, votre loyer sera augmenté de manière irréversible à partir du 1er janvier 2026. Dans ce cas, nous pourrions, conformément à la législation en vigueur, résilier votre contrat de bail ou appliquer le loyer plafond, sans possibilité de réajustement rétroactif.

Pourquoi est-ce important ?

- ✓ La réadaptation des loyers permet de garantir à chaque locataire un loyer équitable et adapté à sa situation financière.



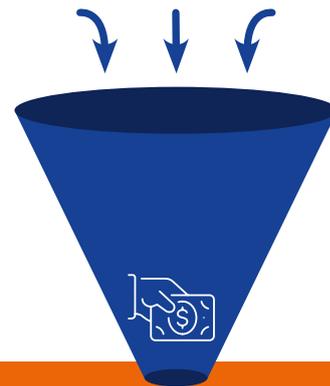
CHARGES LOCATIVES



REVENUS DU MÉNAGE



VALEUR DE L'HABITATION



VOTRE LOYER



Comment nous transmettre votre dossier ?

Vous pouvez, dès à présent, nous envoyer les documents nécessaires via l'un des moyens suivants :

- Via notre formulaire en ligne, simple et rapide !
- Par courrier postal à :
rue Edouard Anseele 48, 7100 La Louvière

PROVISIONS ET DÉCOMPTÉ DES CHARGES

Les courriers de décompte des charges pour l'année 2024 ont déjà été envoyés à tous les locataires. Ce document vous indique si vous bénéficiez d'un remboursement ou si vous devez verser un complément en fonction des dépenses réelles de l'année écoulée.

Lorsqu'on parle de "provisions" et de "décomptes des charges", il est important de comprendre la différence entre ces deux notions et ce qu'elles impliquent pour votre logement.

Qu'est-ce qu'une provision ?

La provision est une estimation mensuelle que vous payez en plus de votre loyer. Elle permet de couvrir les frais prévisionnels des charges liées à votre logement et aux espaces communs. Ces frais comprennent l'entretien, le chauffage, l'eau et d'autres services communs.

En d'autres termes, chaque mois, une partie de votre loyer est consacrée à une somme estimée pour l'ensemble des charges de l'année. Cela sert à anticiper les coûts, mais ce n'est qu'une estimation, pas une facture réelle.

Différence entre provision et coûts réels :

La provision est donc un montant fixe que vous payez tous les mois, basé sur des prévisions des coûts de l'année à venir. Le décompte des charges sert à récapituler les coûts réels, c'est à dire les dépenses engagées pour les services et prestations fournis durant l'année écoulée. Ce décompte est établi à partir des factures reçues pour l'entretien de votre logement.

Une fois que vous recevez le décompte des charges, deux scénarios sont possibles :

1. Un montant en votre faveur : Si, en réalité, les dépenses ont été inférieures à ce qui avait été prévu, vous recevrez un remboursement au plus tard fin août 2025. Cela signifie que vous avez payé trop de provisions par rapport aux coûts réels.
2. Un montant à payer : Si les dépenses réelles ont dépassé les prévisions, vous devrez régler la différence. Dans ce cas, les provisions que vous avez versées ne couvrent pas l'intégralité des frais, et vous devrez compléter le montant.

Il est important de noter que tous les frais ne concernent pas tous les logements. Votre décompte ne comprendra que les charges liées à votre propre logement et aux espaces communs de votre immeuble. Ainsi, si certains services ou travaux n'ont pas été effectués dans votre logement, ils n'y figureront pas.

En résumé, les provisions servent à anticiper les coûts, tandis que le décompte des charges vous permet de savoir si vous avez payé plus ou moins que ce que vous deviez réellement. Cela permet une gestion transparente des dépenses liées à votre logement.

Comprendre
votre décompte....



CAMPAGNE D'ENTRETIEN

DES VENTILATIONS MÉCANIQUES CONTRÔLÉES (VMC) DANS VOTRE LOGEMENT

Tous les trois ans, la société de dépannage chauffage « Jordan » organise une campagne d'entretiens des VMC présentes dans votre logement simultanément avec l'entretien de votre chaudière. Cette société prend alors contact avec vous au préalable afin de planifier ces prestations.

Durant l'entretien de vos VMC, le technicien prend soin de nettoyer chaque grille et bouche d'extraction afin d'éliminer toutes les poussières et autres résidus accumulés. Il vérifie également le bon fonctionnement de l'unité centrale afin de s'assurer de son fonctionnement optimal. Entre-temps, il est essentiel de nettoyer régulièrement les bouches d'extraction vous-même, à l'aide d'un linge humide, pour maintenir leur performance et garantir un air sain dans votre habitation.

Lors de cette prestation, le technicien est également chargé de vérifier la fiabilité et la conformité des équipements techniques présents dans plusieurs pièces de votre logement. A cet effet, le technicien vérifiera le nombre de détecteurs incendie présents, la tuyauterie d'alimentation en gaz, si votre salle de bain est équipée d'une baignoire ou d'une douche, s'il y a la présence d'un boiler sous l'évier de votre cuisine, etc.

Il vérifiera également si votre salle de bain, cuisine et WC disposent de simples grilles d'aération ainsi que la présence d'un extracteur individuel et d'une bouche de ventilation centralisée.

Cette vérification a notamment pour but de renforcer votre sécurité et la salubrité de votre logement. En effet, tout constat anormal sera transmis afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires à cet effet.



Préparatifs nécessaires à l'entretien de vos VMC :

Afin que cette intervention se déroule dans les meilleures conditions et éviter tout déplacement inutile, nous vous rappelons les consignes à respecter :

- ✓ Laisser libre accès à l'emplacement de l'unité centrale ainsi qu'aux bouches d'extraction afin que le technicien puisse effectuer aisément sa mission.
- ✓ Si l'unité centrale se trouve au grenier, veuillez-vous assurer qu'il soit parfaitement débarrassé et que la trappe soit accessible.

En respectant ces recommandations, vous améliorez considérablement votre sécurité et votre confort au sein de votre domicile.

Soyez attentif, en cas d'absence, veuillez-vous référer à l'avis de passage déposé dans votre boîte aux lettres. Il y reprend le numéro de téléphone de la société Jordan afin que vous puissiez les recontacter et ainsi convenir d'un nouveau rendez-vous. Leurs collaborateurs sont joignables de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Merci de leur réserver un bon accueil !

INSTALLATION

DU CHAUFFAGE CENTRAL
SUR L'ENSEMBLE
DU PATRIMOINE



Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre équipe technique qui visitera votre logement avant les travaux. Lors de cette visite, nous vous donnerons des explications précises sur la réalisation de votre installation.

Les conseils qui vous seront prodigués permettront de réduire au maximum la durée des travaux dans votre logement. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dans le cadre du chantier des installations de chauffage central de l'ensemble de notre patrimoine, **66 installations** ont été réalisées entre le **1er juillet 2024** et le **30 novembre 2024**.

Le montant de la dépense actuelle, depuis le début de l'opération, s'élève à environ :

 **8.316.730,99 € HTVA**

Les prochains sites planifiés sont :

- ✓ Cité Leburton à Maurage - suite → Toute la cité ;
- ✓ Cité Reine Astrid à Maurage

Vous avez une demande de dépannage chauffage ?
N'oubliez-pas que celle-ci doit impérativement être formulée à nos services. A défaut, les demandes ne seront pas prises en compte!

 **0800/98955**

Vous pouvez également nous transmettre vos demandes via notre formulaire en ligne via ce QR code:



REMISE EN ÉTAT LOCATIF

LORS DU DÉPART DU LOGEMENT

Le locataire doit respecter le logement qui lui est confié, l'entretenir de manière responsable et le rendre dans le même état qu'à son entrée. L'état des lieux d'entrée décrit l'état général du logement et de ses équipements, et confirme qu'il respecte les critères minimums définis par notre Organe d'administration.

Préavis de départ :

Avant de quitter le logement, le locataire doit respecter un préavis de 3 mois. Pendant cette période, le loyer reste dû et doit être payé. Le préavis commence toujours à courir à partir du premier jour du mois suivant la date de la notification de départ (date de renon).

Pré-visite du logement :

Durant le préavis, une pré-visite sera réalisée pour établir, ensemble, la liste des réparations à faire. Si des dégâts sont constatés et non réparés, un montant sera déterminé pour les réparer, et ce montant vous sera imputé.

Le jour de la sortie :

Le jour de votre départ, les formalités suivantes seront réalisées :

- Reprise des compteurs d'énergie ;
- Etablissement de l'état des lieux du logement et de ses équipements ;
- Evaluation (le cas échéant) des dégâts locatifs ;
- Signature des documents ;
- Remise des clés.

Etat des lieux : Document qui décrit l'état d'un logement et de ses équipements à l'entrée et à la sortie d'un locataire. Il est joint au contrat de bail et doit être réalisé lors de la remise des clés.

Dégât locatif : Un dégât locatif est un dégât que le locataire cause au bien qu'il loue pendant la durée du bail.

ASSURER VOTRE LOGEMENT

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Centr'Habitat, prend en charge la couverture des risques « incendie » et « dégâts des eaux » pour le bâtiment ou la partie du bâtiment que vous occupez. En plus, nous renonçons à tout recours contre vous, sauf en cas de malveillance (selon les articles 1732 et 1733 du Code civil).

Cela signifie que vous n'avez pas besoin d'assurer l'immeuble. Toutefois, il vous revient d'assurer le contenu de votre logement (meubles, appareils, objets personnels) contre ces mêmes risques. Vous devez aussi couvrir les « recours des voisins » (par exemple, en cas de dégâts causés chez eux) et vos aménagements locatifs (peinture, tapisserie, etc.).

Nous vous recommandons de vérifier auprès de votre assureur si votre couverture est suffisante pour ces risques. Vous pouvez aussi envisager d'autres assurances complémentaires pour couvrir des risques supplémentaires (par exemple : le vol, le bris de vitre, etc.).



Pour faire simple :

Centr'Habitat assure : le bâtiment, contre les risques "incendie" et "dégâts des eaux", avec abandon de recours, sauf malveillance.

Vous devez assurer : le contenu de votre logement, les aménagements locatifs et les recours des voisins, pour des montants suffisants.

Pensez à contacter votre assureur pour vous assurer d'être bien couvert !

ENTRETIEN DU MICROMET



Comment remplacer la cartouche ?

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter en fonction de la situation ou de l'époque de placement du Micromet, à savoir :

- ✓ Etape 1 :
 - Soit fermer les 2 vannes (avant et après le Micromet);
 - Soit fermer la vanne après le Micromet et la vanne principale au compteur d'eau froide et purger l'installation;
 - Soit fermer la vanne principale au compteur et purger l'installation (ouvrir un robinet au point le plus bas).
- ✓ Etape 2 : retirer les 2 boulons se trouvant sur la tête du Micromet;
- ✓ Etape 3 : ôter la plaque et remplacer la cartouche;
- ✓ Etape 4 : replacer la plaque de fermeture et resserrer les boulons;
- ✓ Etape 5 : ouvrir l'arrivée d'eau;
- ✓ Etape 6 : à l'aide de la vis de la plaque du Micromet, purger l'air et dès l'arrivée d'eau, resserrer la vis;
- ✓ Etape 7 : ouvrir la seconde vanne quand elle est présente.



Cette cartouche est en vente dans la plupart des magasins de bricolage au prix approximatif de 12€.

Lors du remplacement de votre chaudière par une chaudière à condensation, l'entrepreneur a placé un appareil anti-calcaire et anti-tartre sur votre installation d'eau sanitaire appelé "Micromet". Celui-ci se trouve à proximité de la chaudière ou après le compteur d'eau froide.

Cet appareil contient une cartouche qui doit être remplacée tous les 6 mois par vos soins.

Toutefois, lors de l'entretien de votre chaudière (tous les 3 ans), l'entrepreneur procédera à son remplacement.

EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN AVENIR DURABLE !

L'eau est une ressource précieuse, essentielle à notre quotidien. Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'ODD n°6 vise à garantir un accès à une eau propre et à des services d'assainissement de qualité pour tous. Voici les 11 actions mises en place par Centr'Habitat jusqu'en 2030 pour contribuer à l'atteinte de cet objectif mondial.

1. **Un meilleur suivi des citernes d'eau de pluie** : un inventaire des logements équipés d'une citerne d'eau de pluie sera réalisé. Cela permettra de mieux connaître leur contenance et d'optimiser leur utilisation pour un maximum d'efficacité !
2. **Plus de douches, moins de gaspillage** : pour réduire la consommation d'eau, 1.000 douches seront installées en remplacement de baignoires. Une solution à la fois économique et écologique !
3. **Réhabilitation et installation de citernes** : au moins 100 nouvelles citernes de min. 5m³ seront mises en place et raccordées à des équipements comme les machines à laver et les WC, favorisant une utilisation intelligente de l'eau de pluie.
4. **Sensibilisation et éducation** : l'information, c'est la clé ! Des fascicules pédagogiques, vidéos explicatives ou séances de formation accompagneront chaque installation ou rénovation de citerne pour vous aider à adopter les bons gestes.
- 5 et 6. **Économiser l'eau au quotidien** : lors du remplacement de la robinetterie, pas moins de 4 500 régulateurs de débit seront installés pour éviter le gaspillage. De plus, 100 logements neufs seront équipés de 400 régulateurs au total.
7. **Une démarche durable pour les bureaux** : nos propres bureaux sont aussi concernés ! Une étude de faisabilité est en cours pour évaluer la faisabilité technique et financière d'équiper nos locaux d'une citerne pour alimenter les sanitaires en eau de pluie.
8. **Sensibilisation aux produits ménagers non polluants** : un partenariat avec un acteur spécialisé permettra d'animer des ateliers sur l'utilisation de produits ménagers écologiques et sur leur fabrication maison, afin de limiter la pollution des eaux usées.
9. **Communication sur la pollution des eaux usées** : chaque année, un article ou une capsule vidéo sera publié pour vous informer sur les impacts de la pollution des eaux usées et sur les bonnes pratiques à adopter.
10. **Sensibilisation des services de nettoyage** : nos prestataires de nettoyage seront formés à l'utilisation de produits ménagers respectueux de l'environnement. L'objectif est d'atteindre 80% de produits écologiques dans l'ensemble des prestations de nettoyage.
11. **Aménagements extérieurs perméables** : lors de la construction de nouveaux logements, 100% des aménagements extérieurs seront conçus pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol et éviter ainsi « d'inonder les égouts ». Lors des rénovations, les solutions perméables seront privilégiées en fonction des contraintes techniques et environnementales.

Avec ces actions concrètes, nous avançons vers une gestion plus responsable et durable de l'eau. Chaque goutte compte, et ensemble, nous pouvons faire la différence !

PLAN DE RÉNOVATION : MISE À DISPOSITION DE CONTENEURS TOUT-VENANT

**UNE VÉRITABLE
RÉUSSITE !**

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique des logements, une opération inédite et solidaire a été menée avec succès : la mise à disposition gratuite de conteneurs tout-venant, directement implantés au cœur des cités concernées.

Cette action vise à faciliter la préparation des logements aux travaux tout en rendant un service de proximité à nos locataires. Les conteneurs ont permis aux familles de se débarrasser sans frais d'objets devenus inutiles ou encombrants.

Une manière concrète d'offrir un "coup de pouce", aux ménages ne disposant pas des ressources nécessaires pour évacuer certains objets lourds ou volumineux.



**Objectif : faciliter
les rénovations :
désencombrer
les logements.**



QUELQUES CHIFFRES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ACTION :

- ✓ 20 conteneurs de 30 m³ ont été mis à disposition;
- ✓ 10 sites différents ont bénéficié de ce service gratuit;
- ✓ 21.000 € engagés pour cette action.

Une réussite collective :

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la participation active et bienveillante de nos locataires. Nous les remercions chaleureusement pour leur accueil et bienveillance portées à cette action.

PÂQUES À L'ASBL RÉGIE DES QUARTIERS LA LOUVIÈRE-MANAGE

Des chasses aux œufs pour célébrer Pâques dans la convivialité

À l'occasion des fêtes de Pâques, de nombreux événements festifs ont été organisés sur différents sites de la région, grâce à la mobilisation active de plusieurs partenaires locaux. Ces chasses aux œufs ont rassemblé enfants, familles et habitants autour d'activités ludiques et chaleureuses.



La Régie des Quartiers La Louvière-Manage a animé plusieurs lieux à travers un programme varié :

- ✓ **Le 16 avril 2025 :**
 - À Bellecourt et Bois-d'Haine, en collaboration avec le *Plan de Cohésion Sociale de Manage*;
 - À Saint-Vaast, en partenariat avec l'école communale et la Maison de Quartier;
- ✓ **Le 23 avril 2025 :**
 - À Fayt-lez-Manage, toujours avec le soutien du *Plan de Cohésion Sociale de Manage*.
 - Le CCLP, en collaboration avec son partenaire "*L'Espace Jeunes Le Relais*", a également organisé une chasse aux œufs avec le soutien de la Régie des Quartiers.

Des animations pour tous les âges

Les participants ont pu profiter d'un large éventail d'activités : châteaux gonflables, ateliers de grimage, ferme itinérante, mascottes, spectacles, défis sportifs... et bien sûr, les incontournables chasses aux œufs !

Un moment de partage et de solidarité

Ces journées festives ont permis de renforcer les liens entre les habitants, de mettre en valeur les espaces publics et de faire vivre les sites de Centr'habitat dans une ambiance joyeuse, conviviale et solidaire.

Rendez-vous l'année prochaine !

UN DES PROJETS SOLIDAIRES DE LA RÉGIE DES QUARTIERS : DONNE ! RIS !

Grâce à ce projet, ne jetez plus, donnez !

Vous pouvez dès à présent venir déposer vos vêtements homme, femme, enfant, vaisselle, matériels de puériculture, etc.

Où ? Rue de la Petite Franchise 3 à 7170 Fayt-Lez-Manage

Quand ? Lundi de 9h00 à 12h00, mercredi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 9h00 à 11h30.

Si vous souhaitez venir en dehors des heures d'ouverture, contactez-nous aux numéros mentionnés dans l'encadré ci-dessous.

LA RÉGIE OFFRE LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UNE PRÉFORMATION* DE BASE POUR ADULTE EN TECHNIQUES DE RÉNOVATION DE BÂTIMENT.

Conditions : être majeur et inscrit comme demandeur d'emploi au Forem

Contenu de l'offre :

Vous bénéficierez d'une formation de base dans le domaine du bâtiment et de l'amélioration du cadre extérieur des abords et des communs au sein des cités de Centr'Habitat.

De plus, vous serez accompagné dans la construction d'un projet de vie/professionnel et dans votre recherche d'emploi. Des visites et stages en entreprise seront organisés ainsi que diverses activités de citoyenneté et des animations.

Enfin, vous profiterez d'une remise à niveau de base en français et mathématique, initiation à l'informatique, apprentissage de la théorie du permis de conduire B, ateliers cuisine, guidance budgétaire, médiation de dettes, visites culturelles et de citoyenneté.

**La préformation vous apportera une attestation de fréquentation tandis qu'une formation vous donnera une qualification.*

**POSTULEZ
MAINTENANT,
NOUS
RECRUTONS !**



Contrat de 3 mois renouvelable pendant un an.

L'indemnité sera fixée à 2 euros brut de l'heure.

Horaire : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h45 et le vendredi de 8h00 à 12h00.



Pour toute question et/ou inscription :

- Léni Conti : 064/26.62.01 (SAC La Louvière) - rue des Briqueteries, 1/3 à Saint-Vaast l.conti@centrhabitat.be ;
- Elodie Flamant : 064/77.28.78 (SAC Manage) - rue de la Petite Franchise, 2 à Fayt-Lez-Manage e.flamant@centrhabitat.be ;
- Isabelle Carton, coordinatrice : 064/43.18.82 i.carton@centrhabitat.be ;
-  @Régiedesquartiers La Louvière-Manage.

FRUITS & LEGUMES

BOOSTEZ VOTRE JOURNÉE AVEC LA CHRONO-NUTRITION !

La chrono-nutrition, qu'est-ce que c'est ?

C'est une approche alimentaire qui respecte le rythme naturel de notre corps en consommant les bons nutriments au bon moment de la journée. L'idée principale est simple : notre organisme assimile différemment les aliments selon l'heure à laquelle nous les consommons.

POURQUOI MANGER DES PROTÉINES LE MATIN ?

Le matin, après une nuit de jeûne, notre corps a besoin de refaire le plein d'énergie et de nutriments essentiels.



Manger des protéines à ce moment-là présente plusieurs avantages :

- ✓ **Un boost pour le cerveau :** Les protéines participent à la production de neurotransmetteurs*, comme la dopamine, qui favorisent notamment la concentration et la motivation.



- ✓ **Un effet coupe-faim naturel :**



Contrairement aux aliments riches en sucres rapides, les protéines procurent une sensation de

satiété durable et aident à éviter les fringales de fin de matinée.

- ✓ **Une meilleure assimilation des nutriments :** Le matin, notre métabolisme est plus actif et capable d'utiliser efficacement les protéines pour réparer et construire les tissus musculaires.

CONCRÈTEMENT, QUE MANGER AU PETIT-DÉJEUNER ?

Pour un petit-déjeuner riche en protéines, on se réglera donc d'une belle assiette :

Protéines animales :

- ✓ Œufs (à la coque ou au plat),
- ✓ Fromage blanc, yaourt nature
- ✓ Jambon, lard, saumon fumé, poulet, petits poissons gras

Protéines végétales :

- ✓ Amandes, noisettes, noix
- ✓ Graines (chia, lin, courge, ...)
- ✓ Flocons d'avoine et légumineuses (pois chiches, lentilles, haricots blancs/rouges, ...)



On peut arroser le tout d'une c. à s. d'huile de colza (pour les Omega 3, ...) et accompagner ce festin de "sucres ralentis" sous forme de pain complet par exemple.

UN BON PETIT-DÉJEUNER RICHE EN PROTÉINES VOUS AIDERA À DÉMARRER LA JOURNÉE AVEC ÉNERGIE ET ÉQUILIBRE !

*molécules chimiques qui permettent la transmission de signaux entre les neurones



INFORMATIONS ET CONTACTS



HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00
et de 13h00 à 15h30



VOUS SOUHAITEZ NOUS ÉCRIRE OU NOUS TRANSMETTRE UN DOCUMENT ?

- Via nos formulaires en ligne : www.centrhabitat.be
- Par courriel : info@centrhabitat.be
- Par courrier : rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière



NUMÉRO GÉNÉRAL :

064/22.17.82

Demande de dépannage chauffage ou
production d'eau chaude:

0800 98 955 (numéro gratuit)



RESTEZ CONNECTÉ

Scannez les QRcode avec
votre smartphone et visitez nos pages

